NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Il n'y aura pas de corridas
A ROUBAIX

La Municipalité et la Commission d'assistance de Croix, ayant déclaré vouloir imposer 10 % sur les recettes brutes et 10 % sur les billets de faveur, il a été décidé de ne pas donner suite au projet de transformation du Vélodrome de Barbieux en toredrome.

Il n'y aura donc pas de corrida de Muerte à Roubaix.

Un mari empoisonné par sa femme
à Avion
devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais s'est occupée hier de la très grave affaire que voici :

Le 5 novembre 1911, Auguste Tirtaine, époux de Marie Crépin, sans profession, demeurant à Avion, mourut après plusieurs jours de souffrance. Sa femme, dit l'acte d'accusation, lui avait fait absorber de l'arsenic.

Il s'était marié en 1898, à Moyenneville. Sa femme qui passait pour très légère avant son mariage ne s'était pas assagie. Loin de là. Elle nourrissait à l'endroit de son mari une véritable haine. En 1910, elle avait fait part à une amie de son intention de se débarrasser de son époux. Dans ce but, elle s'était procuré du poison.

En février 1911, le ménage vint habiter Avion. Le mari obtint un emploi au dépôt de la Compagnie du Chemin de fer du Nord. La femme prit un amant...

Le 31 octobre dernier, Auguste Tirtaine, dont la santé était bonne, se rendit comme d'habitude au travail, à six heures du matin, et quitta le dépôt vers onze heures et demie. Après s'être arrêté quelques instants dans un cabaret, où il n'avait pris qu'une chope de bière, il arriva chez lui avant midi.

Il se mit à table devant une assiette de soupe qui lui avait été servie, mais dès qu'il l'eût mangée, il fut pris de violents vomissements et ne put continuer son repas. Une heure après, son visage était défait; il éprouvait des sensations de brûlures à l'estomac et aux entrailles, et il vomit à maintes reprises au cours du travail, interrompu à chaque instant et qu'il fut forcé d'abandonner. Rentré chez lui, il s'alita pour ne plus se relever.

L'accusée affectait de ne pas se rendre compte de la gravité de l'état de son mari. Elle le laisse seul toute la journée du lendemain.

En dépit des conseils qu'on lui donna, elle attendit deux jours pour faire venir un médecin, lequel crut pouvoir attribuer à une crise d'appendicite le mal mystérieux qui minait Tirtaine. En vain, ce praticien, inquiet, réclama-t-il la consultation d'un confrère ; la femme Tirtaine resta sourde à sa demande, et contrairement aux prescriptions formelles du médecin, elle fit absorber à son mari, que la fièvre altérait, une boisson suspecte qui aggrava encore son état : « Je lui donne ce qu'il veut, tant pis s'il crève ! », et ce disant, elle administrait à l'infortuné, dont le corps était en feu, du café additionné d'une forte dose d'eau-de-vie.

Tirtaine mourut le 5 novembre, à une heure du matin : « S'il était mort deux ans plus tôt, j'aurais été plus heureuse », telle fut de la part de sa veuve son oraison funèbre.

L'enquête minutieuse, à laquelle donnèrent lieu les circonstances de cette mort suspecte, fut suivie de l'exhumation et de l'autopsie du corps qui fut pratiquée, le 23 janvier dernier, par le docteur Béhague, médecin-légiste. Cette opération permit de rejeter, d'une façon absolue, comme cause du décès, la péritonite d'origine appendiculaire diagnostiqué par le médecin traitant, et autorisa à penser qui Tirtaine aurait succombé à l'absorption d'une substance toxique.

Les viscères furent prélevés et analysés, et la conclusion des experts fut que Tirtaine était mort à la suite de l'ingestion d'une dose massive d'acide arsénieux.

L'accusée Marie Crepin fut immédiatement arrêtée.

Le fait que Tirtaine a présenté les premiers symptômes de l'empoisonnement, après avoir absorbé, le 31 octobre, le bouillon servi par sa femme, est la preuve indiscutable de la culpabilité de celle-ci.

Les débats ont été mouvementés. La salle d'audience était comble.

L'accusée a nié sa culpabilité ; à deux reprises elle est tombée en proie à une crise nerveuse et les deux fois l'audience a été interrompue.

Le verdict ne sera rendu que très tard.

UN TERRASSIER
veut faire boire du vitriol à son amie
A LENS

IL LA BRULE GRIEVEMENT

A Méricourt-sous-Lens, réside un faux ménage composé de Félix Thoen, 52 ans, terrassier, sujet belge, et d'Elise Flament, 38 ans. La femme, mère de quatre enfants, vit avec Thoen depuis 7 ans. Trois bébés sont venus grossir la famille. Le bon accord ne règne pas entre le belge et son amie bien qu'ils se soient volontairement unis. L'homme est jaloux, il le montra déjà au cours de plusieurs scènes.

Vendredi matin, comme il avait à toucher un compte pour des travaux de terrassement chez M. Poucet à Lens, il obligea son amie, sous la menace du couteau, à l'accompagner. Il acheta du vitriol chez un droguiste du boulevard des Ecoles, sous prétexte de nettoyages à faire. En sortant du magasin il dit à son amie : « Le contenu de cette bouteille est destiné à ton amant. » Le séjour à Lens se passa, cependant, sans incident. Après diverses emplettes, le couple, vers midi, se dirigeait à travers champs du côté de la fosse N° 11 des Mines de Courrières à Harnes. Thoen s'arrêta, il sortit son couteau, cassa, d'un coup sec de la lame, le goulot de la bouteille et s'élança comme un furieux sur Elisa Flament en criant : « Je vais t'empoisonner et me suicider ensuite. » La malheureuse implora, en vain, son pardon ; elle se débattit cherchant surtout à se protéger les yeux. Elle ferma la bouche et évita grâce à des efforts surhumains, d'être trop atteinte à la face par le liquide corrosif. Elle fut cependent sérieusement brûlée au bras gauche. « Je te défends de bouger de là », hurla la brute, d'un air menaçant. Il partit.

Sa victime, en se dissimulant derrière des récoltes, courut jusqu'au cabaret Beron, route nationale, où elle arriva exténuée, pleine de sang.

On la dévêtit, Mme Baron lui lava la face et le bras à plusieurs reprises. Elle lui prêta un corsage car celui que la malheureuse portait avait été rongé par le vitriol ; des premiers soins lui furent donnés.

Les gendarmes Arbonnier et Sachy ont ouvert une enquête. Ils recherchent Thoen dont on a perdu la piste.

LES GREVES
A Roubaix

La grève des doubleuses de la filature Dazin-Motte, boulevard de Fourmies, prendra fin ce matin, satisfaction ayant été accordée par les patrons.

LILLE
CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu, vendredi soir, une réunion extraordinaire. Si l'ordre du jour comportait de nombreuses questions, aucune d'elles cependant n'offrait un intérêt bien palpitant.

Cette séance ne s'est ouverte qu'à neuf heures et demie, les conseillers ayant auparavant tenu une longue réunion privée où l'on discuta, parait-il, la question du démantèlement et où l'on parla des accidents survenus à la Nouvelle Bourse de Commerce.

S'était fait excuser : M. Gossart.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été adopté sans observation, on passe à l'ordre du jour.

« Moïse sauvé des eaux »

M. le Maire fait tout d'abord connaître qu'en reconnaissance de l'hommage rendu à son père, l'éminent sculpteur dont on a donné le nom à une des rues de Lille, Mme Laferme, née David d'Angers, a offert à la ville un groupe de marbre « Moïse sauvé des eaux », du sculpteur Alasseur, réplique réduite de la grande œuvre exposée en 1851 à Paris.

Caisse de Chômage

MM. Crépy Saint-Léger, Coufet, Duponchelle et Parmentier sont élus membres du Conseil d'administration de la Caisse de Chômage.

Subventions

Le Conseil alloue une somme de 1.500 fr. à l'Association des techniciens et hygiénistes municipaux qui, du 16 au 26 octobre, tiendra un congrès à Lille, et une somme de deux cents francs à l'Union des Travailleurs du Bâtiment.

Il vote également une somme de 100 fr. pour l'érection, à Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse), d'un monument au général Colson, chef d'état-major du 1er corps d'armée, tué à Reischoffen, et qui, le 26 mai 1862, avait épousé Mlle Kuhlmann, fille du président de la Chambre de Commerce.

Une somme de 1.500 fr. est accordée à la Société d'Horticulture du Nord, qui organise, au mois de novembre prochain, au Palais-Rameau, une exposition de chrysanthèmes, fleurs de saison, etc.

Les canaux dégagent de mauvaises odeurs

L'administration municipale s'est enfin rendu compte que les canaux intérieurs de la ville de Lille dégagent des mauvaises odeurs.

En certains endroits, dit M. le Maire dans un rapport, les vases sont à peine couvertes par les eaux. De ce fait, les aqueducs de la ville qui se déversent dans ces canaux s'envasent eux-mêmes très rapidement.

Pour remédier à cette situation, le curage des canaux intérieurs et égouts s'impose. Il est d'autant plus urgent en ce qui concerne notamment les canaux découverts encore en partie que nous sommes à la veille des grandes chaleurs et que l'hygiène de la ville pourrait en souffrir si des mesures spéciales n'étaient pas prises d'urgence.

Le service des travaux va procéder immédiatement au curage des canaux intérieurs, en y affectant la totalité du reliquat disponible sur le crédit prévu à l'article 75 du budget ordinaire. Les travaux seront exécutés par l'entrepreneur adjudicataire aux prix et conditions de son marché.

Il en résultera que les aqueducs et égouts qui constituent les affluents directs des canaux resteraient envasés faute de crédit, alors que leur mise en état est également des plus urgentes. Nous avons donc jugé utile de dresser un programme spécial des travaux de curage à exécuter dans ces égouts, le montant s'en élève à 40.000 fr.

Le crédit demandé est voté.

La question est renvoyée à la commission des travaux.

Pour la réfection de nos routes

Après avoir ouvert un crédit de 690 fr. pour la construction d'une passerelle sur le canal de la Haute-Deûle, au lieu dit le Marais-de-Lomme, le Conseil décide d'autoriser la Compagnie des tramways à transporter, rue Abélard, le dépôt installé au passage à niveau de la porte d'Arras.

Il vote également la résolution d'élargir la rue Dupetit-Thouars, et émet un avis favorable à la pétition émanant de l'Automobile-Club de France et tendant à obtenir de l'Etat la réfection complète et l'entretien de nos routes nationales.

A la porte de Tournai

A une demande de M. Duponchelle, qui réclame l'élargissement de la rue Fontenoy, M. le Maire réplique que la ville ne peut actuellement réaliser cette question. Par contre, il fait connaître qu'on s'occupera de l'élargissement de la Porte de Tournai dans une prochaine séance.

Le Palais des Beaux-Arts sera ouvert le lundi

A propos d'un crédit pour le chauffage au Palais des Beaux-Arts, **M. Gobert** demande que le Palais soit ouvert le lundi, jour où les étrangers viennent surtout à Lille.

M. Wauquier déclare que l'administration municipale s'est déjà préoccupée de la question et qu'elle a notamment décidé de laisser le Palais ouvert les lendemains des grandes fêtes organisées à Lille.

A l'Ecole Baggio

Le Conseil désignant les membres du Conseil de perfectionnement de l'Ecole Baggio, a nommé MM. Duponchelle, conseiller municipal ; Codron, ingénieur ; Mouchel, ingénieur ; Marc, constructeur ; Facq-Hilst, fabricant de meubles ; Meynier, ingénieur conseil.

Crédits supplémentaires

Ayant renvoyé à la commission des finances le budget supplémentaire pour 1912, le Conseil vote des crédits supplémentaires de 3.000 fr. pour l'hospitalisation des aliénés ; de 2.000 fr. pour l'habillement des agents ; de 7.800 fr. pour le transport des malades à l'hôpital ; de 5.000 fr. pour les fourneaux économiques ; de 1.200 fr. pour les foires aux chevaux ; de 20.000 fr. pour l'assistance à domicile.

L'assistance à domicile

Au moment où le Conseil est appelé à donner son avis sur le crédit supplémentaire destiné à l'assistance à domicile, **M. Gobert** s'étonne de la progression effrayante des dépenses que cette assistance occasionne.

Il demande s'il ne serait pas possible de diminuer des dépenses en procédant à une minutieuse révision des dossiers des titulaires.

M. Liégeois-Six explique que si les dépenses deviennent très lourdes, la cause en est à la loi qui a été mal faite.

— S'il est élégant, s'écrie-t-il sentencieusement, de voter des lois sociales, il serait plus élégant de voter la solution...

Allocations de pensions

Des pensions sont en outre votées à M. André Bonnies, caporal aux sapeurs-pompiers, 300 fr. ; à M. Arthur Desaint, employé d'octroi, 344 fr., plus une gratification de 400 fr. ; M. Carpentier Philogène, agent de police, 442 fr. ; à M. Florimond Fray, chef de bureau, 747 fr. ; à MM. François Mabrait, 300 francs ; Alfred Motier, 250 fr. ; J.-B. Accou, 300 fr. ; Gustave Hugeux, 250 fr.

Une somme de 1.000 fr. est enfin allouée à M. Roussennac, commissaire de police, admis à la retraite.

M. Ducastel présente, à propos de la pension de M. Fray, quelques observations.

M. Fray étant appelé à diriger les bureaux de la mairie de Roubaix, je m'étonne, dit M. Ducastel, qu'on lui accorde une pension. Si M. Fray se rend à Roubaix, il n'est donc pas malade, et en ce cas nous ne sommes pas tenus à lui allouer une retraite.

M. Bracaers d'Hugo, qui préside à ce moment, ayant fait connaître que la retraite de M. Fray a été établie en vertu de l'art. 7 du règlement et d'après un rapport de M. le docteur Verhaeghe, les conseillers sont appelés à se prononcer pour ou contre la liquidation.

Quatorze votent pour, onze contre.

Un téléphone au faubourg de Béthune

Le Conseil renvoie ensuite à la Commission des travaux le projet d'installation d'un téléphone au faubourg de Béthune, dans la loge du concierge de M. Cornélis, horticulteur.

Il autorise l'ouverture d'une rue donnant accès à la rue de Marquillies et décide qu'une concession gratuite de 15 ans sera affectée à la sépulture de M. Flarimond Hasta, tué dans un récent combat au Maroc.

Le tarif de l'octroi. — Une « importante modification »

En fin de séance le Conseil a entendu un long rapport de M. Valdelièvre sur la révision du règlement et du tarif de l'octroi à appliquer en janvier 1913.

On devine ce que ce document peut comporter.

Parlant au nom de la commission spéciale de l'octroi, M. Valdelièvre ne dissimule d'ailleurs pas que c'est dans le but de trouver de nouvelles ressources qu'il a été rédigé.

Les poules et les poulets paieront dorénavant 0 fr. 25. Les saumons et thons frais, esturgeons, ciboules, turbots, barbues, truites, homards, langoustes et écrevisses, bars, soles et surmulets seront taxés à 0 fr. 45 le kilo ; les melons seront soumis à une taxe de 5 fr. les 100 kilos ; la glace à rafraîchir à une taxe de 1 fr. les 100 kilos.

Seront également taxés ou paieront un supplément de taxe : l'ardoise en fibro-ciment, les briques ordinaires, de scories et de chaux (1 fr. 50 le m.) ; le marbre et granit en bloc (15 fr. le m. au lieu de 10 fr.) ; marbres et granits en tranches et ouvrés (20 fr. le m. au lieu de 13 fr.) ; asphalte, bitume, goudron en brai, gras, en minerai, lattes pour plafonnages refendues ou sciées ; verres à vitre, et tous autres objets en verre entrant dans les constructions immobilières, le blanc de céruse, le blanc de zinc et les siccatifs, les vernis de toute espèce autres que ceux à l'alcool, savons de toilette, graisse parfumée, cosmétiques, poudres de toilette, pâtes de toilette, eaux, extraits, huiles et essences parfumées non alcoolisées, teinture parfumée ou non.

Malgré tout nous aurions tort de nous considérer malheureux. La commission spéciale de l'octroi a, en effet, d'autre part, apporté au règlement une importante modification.

La taxe sur le maquereau, particulièrement affectionné par la population ouvrière lilloise, affirme M. Valdelièvre, va être ramenée de 0 fr. 25 à 0 fr. 10 le kilo !

N'est-ce pas une grande réforme !

La taxe sur la glace

La question de la taxe sur la glace soulève une longue discussion, et c'est M. Ducastel qui, le premier, prend la parole à ce sujet.

Longuement, il proteste contre cette taxe qui ne va atteindre qu'un nombre restreint de nos concitoyens et qui va frapper un produit que l'on peut considérer comme étant de première nécessité, puisqu'il sert à conserver les marchandises.

On parle de la vie chère, s'écrie-t-il, mais ce n'est pas le moyen de la diminuer !

M. le Maire et M. Crépy Saint-Léger, adjoint aux finances, sont d'accord pour soutenir la justification de cette taxe.

M. Gronier. — Mais il faudra alors faire payer ceux qui font leur glace eux-mêmes.

M. Ducastel. — Je demande que cette question soit renvoyée à une autre séance, en attendant que la municipalité s'entoure de plus amples renseignements.

M. le Maire. — Il faut créer des ressources nouvelles. Si vous ne voulez pas les créer, ne me demandez pas de dépenses.

Mise aux voix, la taxe est votée par 13 voix contre 13.

Après des observations de M. Legrand-Hermant, concernant les verres de couleurs, l'ensemble du rapport a été adopté.

La séance a été levée à 11 heures 40.

INCENDIE
rue du Faubourg-de-Roubaix
Le papier d'Arménie incendiaire

Pour détruire les mites dans une garde-robe, Mme Potez, femme du distingué professeur de la Faculté des Lettres, faisait brûler, hier après-midi, du papier d'Arménie dans sa chambre, rue du Faubourg-de-Roubaix, 110. Elle s'absenta un moment et quand elle revint tout le mobilier de sa chambre était en flammes.

L'alarme fut aussitôt donnée ; les pompiers de la rue Saint-Gabriel et de Malus accoururent et ils furent aidés par deux sous-officiers, MM. Delpierre, sergent-major, et Leignelot, sergent-fourrier, qui combattirent avec eux l'incendie.

D'importantes collections de meubles, de porcelaines et d'objets d'art anciens furent détruits par le feu et endommagés par les flammes.

Après une heure de travail, tout danger était conjuré. Les dégâts irréparables s'élèvent à plus de 25.000 francs ; il y a assurance.

Les voleurs à l'œuvre
Un colis dérobé sur un camion.

M. Kléber Lademan, camionneur de la maison Camus, s'est aperçu, hier vers midi et demi, Grand' Place, qu'on lui avait volé sur sa voiture, un colis de charcuterie d'une valeur de 50 francs.

Une enquête est ouverte par M. Lamour, commissaire du quartier.

La pendule doit être arrêtée

« Prête-moi ta bécane pour aller voir l'heure à l'église Sainte-Catherine », demanda un passant, hier après-midi, au Champ-de-Mars, à un jeune cycliste, M. André Vaillant, 12 ans, rue Inkermann, 46. La pendule devait être arrêtée, car l'emprunteur n'est pas encore revenu, il a dû aller chercher plus loin une pendule en marche.

Qui dit menteur dit voleur

Les lecteurs se souviennent du cambriolage de l'école de filles de la rue Ventroyen : le jeune Joseph Vandenbosch, 10 ans, rue des Guinguettes, 63, convaincu de ce vol, fut gratifié d'un procès-verbal. Ce jeune garnement vient de reconnaître un autre larcin commis chez une voisine, une montre en argent de quarante francs qu'il revendit pour six sous. Il accusa maintes personnes honorables de lui avoir acheté cet objet, ainsi qu'un grelot de bicyclette dérobé rue Jules-de-Vicq. Ces personnes — un garçon de recettes, un laitier, un gazier, etc., — purent prouver leur innocence et chaque fois, imperturbablement, le gamin disait : « Ce n'est pas lui, j'ai menti ! »

L'enquête continue.

— Mme Dhoeyre, bijoutière, s'est aperçue en rentrant hier soir chez elle, 102, rue Boucher-de-Perthes, qu'on lui avait dérobé 350 francs dans un coffret.

— Deux voyous ont volé à l'esbrouffe, hier soir, place Wicar, une somme de 16 francs à un chanteur ambulant, Joseph Ancel, 57, rue des Tanneurs.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE

Dans une dépendance de la retorderie de coton Wallaert, rue de Ronchin, s'est déclaré la nuit dernière un commencement d'incendie qui fut éteint sans que les pompiers de Malus aient eu à intervenir.

Le concert de l'Association philanthropique

C'est jeudi soir, au Palais d'Eté, qu'a eu lieu la grande soirée de gala offerte par l'Association Philanthropique du Nord qui, bien que de fondation toute récente, s'est déjà signalée en maintes circonstances.

Son but, tout le monde le connaît. Toutefois, il est bon de rappeler qu'elle n'a pas été constituée en vue de secourir ceux qui la composent.

Ses fonds sont au contraire destinés à secourir des personnes étrangères à la société, en cas de catastrophe, sinistres ou accidents graves ayant provoqué la ruine dans des familles de la région du Nord. Ce comité est dépourvu de toute idée politique.

Fondée en février 1911, sur l'initiative de M. Jean Croisetie, son secrétaire actuel, l'Association Philanthropique du Nord, qui est présidée depuis sa fondation par M. Ch. Ridoux, a secouru déjà bien des misères et distribué notamment des sommes importantes aux sinistrés de [illegible], la rue St-Sauveur, de la rue Masséna, de la rue du Long-Pot, du quai de la Basse-Deûle, etc. ; on sait que cette Association de Philanthropes a envoyé aussi mille kilos de pain aux marins sinistrés de Grand-Fort-Philippe, etc., etc...

Voilà certes de la philanthropie désintéressée et digne d'être encouragée.

L'organisation de ce comité a du reste été très bien comprise. Indépendamment du bureau, ce comité, se compose de trois commissions fonctionnant très activement : fêtes, enquêtes pour les secours et contrôle pour l'emploi des fonds. Le produit des fêtes et concerts constituant les seules ressources de l'A. P. N. ; nous ne saurions trop engager nos concitoyens à se rendre toujours en foule à ces festivités.

En apportant son obole à l'Association Philanthropique du Nord, on fait de la prévoyance et de la mutualité.

Quant aux secours, ils sont toujours distribués directement aux intéressés, sans aucune distinction d'opinion ni de religion.

La soirée que l'Association organisa jeudi, a obtenu un succès égal aux précédentes et la troupe de M. Meyer, comme les autres artistes qui généreusement prêtaient leur concours, furent longuement applaudis.

MM. Félix Drumez et A. Labbe, les deux chansonniers lillois, si estimés de nos concitoyens, trouvèrent notamment devant eux un public qui leur témoigna à maintes reprises sa satisfaction. Il en fut de même de Mme Chapellier, qui sur sa harpe exécuta à ravir une romance du Rialer et une ballade d'Hasselmans.

CADUM
contre
Eruptions et Plaies
Rien n'égale l'efficacité de ce merveilleux onguent, le plus curatif de tous. Il soulage instantanément et on peut l'employer avec la plus grande confiance partout où la peau est enflammée ou irritée.
7506

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ARTISTES MUSICIENS DE LILLE

Cette association fondée en 1855 par Ad. Sinsoilliez et qui compte à Lille tant de sympathies dans les milieux artistiques et chez ceux qui les encouragent, a tenu son assemblée générale lundi dernier, à l'effet d'examiner, notamment, la situation financière de la société dont l'actif dépasse maintenant 69.000 francs.

Sous l'active impulsion donnée par son président, M. Oscar Boutrelon de Try, la société a doublé, en l'espace de quelques années, le nombre de ses membres honoraires et a augmenté celui de ses membres participants.

A l'issue de la réunion qui a été tenue, M. Doutrelon de Try a offert un bronze « La Reconnaissance », œuvre du statuaire Mariéton, à M. Jules Darcq, dont le dévouement a été récemment récompensé par M. le ministre du Travail qui lui a accordé la médaille d'or de la mutualité.

Après avoir fait l'éloge de M. Darcq qui depuis très longtemps est secrétaire-trésorier de la société des Artistes Musiciens de Lille, M. Doutrelon de Try donna la parole à M. Oscar Petit et à M. Deren qui offrirent à M. Darcq une palme d'or au nom des professeurs du Conservatoire de Lille.

La réunion prit fin au milieu des vivats de l'assemblée.

UNE REGRETTABLE AFFAIRE

Le sang a coulé hier soir, vers onze heures, dans un café du centre, à la suite d'une discussion entre les frères M..., et d'autres clients. François M... a été assez grièvement blessé à la tête.

DERNIÈRE HEURE
NOS DÉPÊCHES

La Grève DES INSCRITS MARITIMES
Incidents à Marseille

Marseille, 28 juin.

Les inscrits maritimes en grève ont tenu dans la soirée une réunion au cours de laquelle la situation a été examinée.

A la sortie les inscrits descendirent rue du Chevalier-Roze et firent une violente manifestation devant la Bourse du Travail.

La police intervint pour disperser les manifestants, une bagarre se produisit au cours de laquelle deux arrestations ont été opérées.

Lundi prochain, affirme-t-on, les dockers se joindront au mouvement

Les dockers qui jusqu'à présent s'étaient tenus en dehors du mouvement gréviste des inscrits, menacent à leur tour de cesser le travail. Ceux de Marseille tiendront demain une assemblée générale ; on s'attend à la grève générale pour lundi matin. Tout porte à croire que leurs camarades des autres porte suivront cet exemple.

France et Russie
M. GEORGES LOUIS CHEZ LE TSAR

Saint-Pétersbourg, 28 juin.

M. Georges Louis, ambassadeur de France, a été reçu hier en audience à Peterhof, par l'empereur Nicolas.

L'accueil fait par le tsar à M. Georges Louis a été extrêmement cordial.

L'entretien a établi que l'entente est complète entre la France et la Russie sur toutes les questions de politique internationale.

L'INCIDENT russo-allemand
L'irritation en Allemagne

Berlin, 28 juin.

La presse allemande semble s'accorder à voir dans l'arrestation du lieutenant Dahm, à Alexandrovo, un acte de représailles exercé par les autorités russes.

Le « Lokal Anzeiger » s'exprime à peu près en ces termes :

« C'est vraisemblablement, dit-il, à titre de revanche que le gouvernement russe a ordonné l'arrestation d'un officier allemand ».

Déjà, selon cet organe, l'office impérial des Affaires étrangères a entrepris des démarches pour obtenir la mise en liberté du lieutenant Dahm. Cependant, on déclare dans les milieux officiels, que le ministre de la Guerre vient seulement de saisir de l'incident l'office des affaires étrangères, de sorte que ce dernier n'a pas encore, à l'heure actuelle, eu le temps d'intervenir.

LE BI-CENTENAIRE de Jean-Jacques Rousseau

Paris, 28 juin.

Devant une éloquente assistance composée en majeure partie d'intellectuels et d'étudiants, a eu lieu la séance universitaire, littéraire et artistique organisée à la Sorbonne par le comité des fêtes, pour la deuxième centenaire de J.-J. Rousseau.

A la tribune, on remarquait : MM. Jean Richepin, de l'Académie française, qui présidait la fête, assisté de M. Liard, recteur de l'Université de Paris; Alfred Croiset, doyen de la Faculté des Lettres; Ernest-Charles Dimier et Pépeplant, membres du comité, baron Rousseau, l'un des représentants de la famille de Rousseau, Bernard-Bouvier, de l'Université de Genève, Viard, président de l'A. G.

Au moment où M. Charles, au nom du comité du bi-centenaire de J.-J. Rousseau, va prendre la parole, une violente interruption jette le trouble dans la salle, des protestations se font entendre.

M. Charles essaie d'expliquer ensuite la vie de Rousseau, mais à nouveau son discours est haché par les interruptions des protestataires. Ces manifestations se sont reproduites pendant les discours de MM. Bernard Bouvier et Richepin.

La salle était houleuse. Il a fallu procéder à une trentaine d'expulsions. Trois des manifestants ont été conduits au commissariat de la Sorbonne, mais leur arrestation n'a pas été maintenue.

LE PROCÈS HOUSSARD

Tours, 28 juin.

La chaleur est accablante dans le prétoire. L'audition des témoins continue. Les époux Menant, domestiques chez les époux Guillotin, donnent l'emploi du temps de Mme Guillotin dans la journée du 12 juin. Mme Menant a entendu Mme Guillotin dire à son mari de ne pas emporter son revolver en partant pour Tours.

Le représentant du ministère public demande à Mme Guillotin pourquoi elle n'a pas pris Paul Houssard comme membre du conseil de famille, constitué pour le jeune René, fils des époux Guillotin.

Mme Guillotin : « Houssard était en désaccord avec M. Guillotin père, c'est pour cette raison que je ne l'ai pas désigné ».

Les autres témoignages n'ont présenté que peu d'intérêt.

Demain, plaidoiries et verdict.

Au Groupe Socialiste unifié
La R. P. — Les Cheminots

Paris, 28 juin.

Au cours de sa réunion, le groupe socialiste unifié a décidé de demander à la Chambre de poursuivre sans délai la discussion de la réforme électorale.

Il a reçu d'autre part une délégation de cheminots révoqués, qui a insisté pour que le groupe demande à la Chambre de ne pas se séparer sans avoir repris la discussion du projet Briquet.

On sait que M. Briquet a proposé de demander aux compagnies une retraite proportionnelle pour tous les révoqués ayant au moins 15 ans de service.

Les Élections contestées
DANS LE NORD

Les affaires suivantes ont été mises en délibéré, au Conseil de préfecture d'hier :

Saint-Saulve. — Protestation de MM. Gustave Dremière et Mathieu contre M. Charles Genelle, conseiller municipal.

Wavrin. — Déféré de M. le Préfet et protestation de M. Léon Flament contre les opérations électorales du deuxième tour.

Saint-Benin. — Protestations de MM. Gosset et Millot contre l'élection de deux conseillers.

Déféré de M. le Préfet contre l'élection de MM. Boulonnois, Coquart et Avet (2e tour).

Saint-Aybert. — Déféré de M. le Préfet et protestations de M. Julien Datard contre les conseillers élus au premier tour.

***

Enfin le Conseil de préfecture a rendu les arrêtés suivants :

Rexpoëde. — Le procès-verbal est rectifié par l'adjonction de M. Massilis, qui est inscrit parmi les élus.

Les autres protestations sont rejetées.

Ronchin. — MM. Marcel Philippe et Paul Dobrieu sont proclamés conseillers municipaux.

Sailly-lez-Lannoy. — Les protestations sont rejetées pour les deux tours.

Roubaix. — Les protestations sont rejetées.

Sars-Poteries. — Les protestations sont rejetées.

Saint-Amand. — M. Eugène Broquet est proclamé maire au lieu et place de M. Henri Verrier, dont l'élection est annulée.

Les protestations contre l'élection de l'adjoint sont rejetées.

Selvigny. — L'élection de M. Léon Delhay est annulée.

Bachant. — Les protestations sont rejetées.

Fenain. — Les protestations sont rejetées.

Parti de la Brayelle le lieutenant de vaisseau Dutertre fait une chute à Bétheny.

Reims, 28 juin.

Le lieutenant de vaisseau Duterte, parti ce matin de Douai à bord d'un biplan pour se rendre au camp de Châlons, avait fait escale à l'aérodrome de Bétheny.

Vers 11 heures il quitta cet aérodrome par la voie des airs, mais presque aussitôt une panne de moteur l'obligea à revenir à terre. Malheureusement l'atterrissage fut effectué dans un champ de blé et l'appareil du lieutenant Dutertre capota en touchant le sol.

L'officier fut projeté dans l'herbe où il demeura évanoui. Le médecin-major Thérot qui visita le blessé peu après l'accident a constaté une fracture de la cheville droite et une fracture au pied gauche.

LILLE
Un triste accident dans la Haute-Deûle
UN PERISSOIRISTE SE NOIE, MALGRE LES TENTATIVES DE SAUVETAGE

Un pénible accident s'est produit hier soir, à 7 h. 40, dans le canal de la Haute-Deûle, entre l'écluse du Pont de la Citadelle et la passerelle du jardin Vauban. Un jeune homme pagayait dans une périssoire, quand pour une cause inconnue son embarcation se retourna et le rameur disparut. On tenta tout d'abord de le retrouver avec des gaffes prêtées par des mariniers ; ce n'est que vingt minutes après que l'on songea à prévenir le personnel de l'école de natation du quai Vauban. MM. Six, président des nageurs lillois, les maîtres-nageurs Mourmant, sergent au 43e et Canonne, de l'école de natation, accoururent et se jetèrent à l'eau. Pendant plus d'une demi-heure, ils multiplièrent en vain leurs plongées dans l'espoir de retrouver l'infortuné vivant.

L'obscurité seule les arrête dans leur difficile tâche.

On put enfin savoir que le jeune homme avait quitté le stand de l'Union Nautique avec une périssoire de ce club et qu'il avait laissé au garage un vélo portant une plaque au nom de M. Vanselle, 37, rue de Lyon.

A dix heures 45, au moment où nous avons quitté les lieux de l'accident, son cadavre n'était pas encore retrouvé et les mariniers mettaient à l'eau une cuvette avec une chandelle allumée, et, d'après leurs croyances, la flamme devait s'éteindre et la cuvette s'arrêter au-dessus de l'endroit où était immergé le corps...

***

Le cadavre de l'infortuné jeune homme a été repêché vers minuit et ramené au domicile de ses parents dont la douleur est navrante.

AGENT DE CHANGE

Paris, 28 juin.

Le Journal officiel promulgue ce matin un décret aux termes duquel est nommé agent de change, près de la Bourse de Lille, M. Liagre Pierre, en remplacement de M. Emile Liagre, démissionnaire.

NORD
FRESNES

Une fabrique incendiée. — La nuit dernière, un incendie a détruit la fabrique de produits réfractaires de M. Frère, à la limite des territoires de Fresnes et d'Escautpont. Le feu avait pris par le four à recuire les briques. Les dégâts, assurés, s'élèvent à 60.000 francs.